

portant additif au décret n° 2016-194 du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant promotions et nominations à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**CHEF DE L'ETAT**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT**  
**GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°199/SG/PR/SA du 25 mars 2016 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** sont promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises les noms suivent :

Messieurs :

- **OLOU Job**, Directeur Général du Trésor Public
- **LAWANI Moucharafou**.

**Article 2 :** sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de **Chevalier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises les noms suivent :

Messieurs :

- **SEBO Emmanuel**
- **AGOSSA Thierry**
- **LAFIA Inoussa**.

**Article 3 :** Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

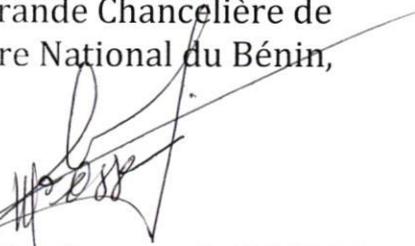
Fait à Cotonou, le 05 avril 2016

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
 l'Ordre National du Bénin,

  
**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations :** PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 -  
 DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 -  
 INTERESSES 05.